

## ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

# Lycée HONORÉ ROMANE 2 route de Caléyère **05200 EMBRUN**

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2024/2025

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 20 septembre 2024

Date de réunion : 3 octobre 2024

Présidence : Olivier LEAU

Quorum: 15

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés : 3

#### Signatures:



Olivier LEAU

Le Secrétaire de séance

Anne DAUBERT

# **PRÉSENCE AU CONSEIL**

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P	Α	E	Nom - Prénom	P	Α	E
Administration	Chef d'établissement	LEAU Olivier	X						
	Adjoint	MARIENVAL Jérome	x						
	Gestionnaire				X				
	CPE	GENOIS Lionel	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	ROSSI Agnès EYMEOUD Chantal			×				
	Groupement de commune								
	Commune siège	MARROU Jehanne		х		SILVE Wiebke	х		
Personnalité qualit	fiée								
Total: 4					1				

Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	CHEVANNE Bruno	х		YVANT Sylvette		х
		DAUBERT Anne	x		Sylvette		_
		ARNOUX Claire	X				
		TARDIEU Nathalie	х				
		FUSTINONI Olivier	х				
		PRAT Sabine		х			
		BRISSET Aurélie		x			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	AUBAGUE David	х		PONS Nadine		X
		CHAPOT Franck	x		NALIATO Jean-Luc	х	
		MOTTET Nathalie		х	GERIN Coralie	x	
Total: 9							

Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	ROUX Delphine	х			
		IMBERT Valérie		х		
		EYME Isabelle		x	MONTEMONT Françoise	х
		GARCIA Christelle	x		DAVID Sylvie	x
		RECOTILLET Isabelle	х		MOUTTE Delphine	x
	Elèves	MOTTET François	х			1 1
		MOUTTE Zoé		x		
		CLAINQUART- AIZAC Timéo	х			
		ZIGA Loulia	х			
		ZIMMER Tessa				
Total: 6						

## Ordre du jour :

Constat de quorum et désignation d'un secrétaire de séance Approbation du P.V. du 1er juillet 2024

1/ Sujets relatifs au domaine budgétaire :

D.B.M. pour vote et information

Affectation d'un don de 500 € de la Région Sud pour la Rentrée en Images

2/ Sujets relatifs au fonctionnement de l'établissement :

Modification du règlement intérieur de l'internat

Attribution d'un logement par NAS au Proviseur

Conventions AROEVEN (Projet NEFE Bafa engagé)

Convention ADSEA04

Conventions sections sportives

Convention utilisation du gymnase par les Clubs / Mairie

Convention utilisation gymnase par l'association « Gym Nature Forme »

Convention intervenante extérieure

Questions diverses

#### **ORDRE DU JOUR**

#### 1. Constat du quorum

Ouverture de la séance à 18h00 Le quorum étant atteint, M. LEAU, Proviseur ouvre la séance Présentation de l'ordre du jour par M. LEAU.

#### 2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Anne DAUBERT se propose pour assurer le secrétariat Résultat du vote : 0 contre – 0 abstention – 19 pour

#### 3. Approbation du P.V. du Conseil d'administration du 1er juillet 2024

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 19 pour

Départ d'un membre.

# RUBRIQUE n° 1 : Sujets relatifs au domaine budgétaire

#### 1. D.B.M. pour vote et information

1.1. DBM pour vote : passation d'une somme pour acquisition de matériel, à savoir un nouveau vidéoprojecteur pour les enseignants demandé en juin. Au vu du tarif il doit être redirigé du service ALO au service OPC (opération en capital).

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré: 17

1.2. DBM pour information : Le secrétaire général explique qu'une modification des recettes du domaine SRH est nécessaire pour ajuster le budget car les recettes sont supérieures aux prévisions (compte tenu de la hausse des effectifs en cette rentrée). En effet, le budget se régularise sur l'année civile. Pas de vote.

#### 2. Affectation d'un don de 500 € de la Région Sud pour la Rentrée en Images

Rentrée en images : vote pour acceptation d'un don de 500 € de la Région

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré: 16

# RUBRIQUE n° 2 : Sujets relatifs au fonctionnement de l'établissement

## 1. Modification du règlement intérieur de l'internat

Modification du règlement intérieur de l'internat selon les propositions suivantes :

- L'étude sera désormais à 20h pour une grande majorité des élèves ; pour d'autres à 18h avec un enseignant ou au CDI. Les élèves auront le choix entre 18h et 20h.
- Par ailleurs, l'horaire du self est avancé d'un quart d'heure, nouvel horaire 19h.
- Entre 18h et 19h les élèves ont le droit de sortir sauf s'ils sont inscrits en étude.
- Les élèves de terminale seront assignés à certaines études en fonction de leur autonomie et des bilans faits par les professeurs principaux lors des conseils. La vie scolaire exprime une volonté de procéder au cas par cas tout au long de l'année.

Suite à une question des enseignants, il est rappelé que les étudiants de BTS doivent également être là à 19h pour le self sauf autorisation particulière et qu'ils doivent regagner leur dortoir à 21h30 comme les autres élèves.

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré : 15

#### 2. Attribution d'un logement par NAS au Proviseur

Attribution d'un logement pour nécessité absolue de service au Proviseur.

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré: 14

#### 3. Conventions AROEVEN (projet NEFE Bafa engagé)

Environ 41 jeunes du département sont concernés.

3.1. Convention pour l'organisation financière de la dernière session pour deux groupes d'élèves (année 2024)

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré : 12

3.2. Convention pour une occupation des locaux la première semaine de Toussaint

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré: 13

3.3. Convention pour le montage financier de la session 2025

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré : 11

#### 4. Conventions ADSEA04

L'association ADSEA04 est missionnée par la Région sud pour assurer de la médiation à la sortie des établissements scolaires. En ce qui concerne Embrun, les intervenants se concentrent sur la gare, le plan d'eau et à l'entrée du lycée. Leur objectif est d'éviter les conduites dérivantes, addictives etc. Ils font ensuite un compte-rendu au CPE ou à la Direction de l'établissement et peuvent intervenir dans le cadre du GPDS. La convention lie l'établissement à l'association pour les modalités de fonctionnement et de communication.

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré: 10

#### 5. Conventions Sections sportives

Le Proviseur explique que sont soumises au vote les conventions pour les sections sportives afin que l'établissement soit couvert pour l'organisation en cette rentrée. Pour répondre à une question des enseignants il précise que l'établissement ne participe qu'au niveau des frais de transport. En ce qui concerne les intervenants des clubs ils sont rémunérés par les familles, ou peuvent être bénévoles selon les structures sportives d'appui.

Ces conventions lient les responsables, les enseignants, les encadrants, les jeunes et leur famille, et les conditions du suivi vie scolaire.

#### 5.1. Triathlon

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré : 9

5.2. HTT - Horizons tout terrain

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré : 8

5.3. C.A.F. EMBRUN - Club Alpin Français

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré: 7

5.4. C.N.A. - Club Nautique Alpin

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré : 6

5.5. E.S.F. LES ORRES – Ecole de Ski Français

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré : 5

5.6. SKI CLUB Gap-Orcières

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré : 4

#### 6. Convention d'utilisation du gymnase par les Clubs / MAIRIE EMBRUN

Convention d'utilisation du gymnase par les clubs : convention avec la mairie qui centralise les demandes des différents clubs sportifs. Le Proviseur précise qu'il leur a été rappelé que l'accès ne se ferait que par l'arrière du bâtiment du gymnase et qu'un changement de code d'accès est prévu. Enfin, l'accès n'est autorisé que sur les périodes scolaires (hors vacances). La subvention globale s'élève à 5000 €.

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré: 3

#### 7. Convention d'utilisation du gymnase par l'Association GYM NATURE FORME

Une convention pour l'utilisation du gymnase par l'association "Gym Nature Forme" le samedi matin pour une durée d'1h30 est soumise au vote.

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré : 2

#### 8. Convention pour l'accueil d'une journaliste

Enfin une dernière convention est soumise au vote pour l'accueil d'une jeune journaliste Afghane dans le cadre d'un projet proposé par une enseignante afin que l'établissement prenne en charge les frais de transport d'un montant de 94,80 euros.

Résultat du vote : 0 contre - 0 abstention - 18 pour

Numéro d'acte généré : 1

#### **QUESTIONS DIVERSES**

# 1. Information aux parents sur la possibilité de demander des délais d'encaissement pour les frais scolaires (forfait demi-pension)

Les parents d'élèves rapportent les inquiétudes des familles concernant le règlement de la cantine. Le secrétaire de gestion en charge de la restauration confirme la possibilité d'un paiement échelonné. Il est décidé qu'une information sera diffusée sur Pronote pour clarifier cette possibilité notamment de régler en partie à l'avance.

Les menus sont à nouveau visibles sur Pronote.

Monsieur le Proviseur précise que si des aides sont nécessaires il est possible de s'adresser à l'assistante sociale.

#### 2. Mise en place d'un forfait demi-pension 3 jours

Les parents d'élèves demandent s'il est possible de mettre en place un forfait sur 3 jours. En effet, ils considèrent que l'information diffusée au conseil d'administration du mois de juin n'a pas été suffisamment claire. Les parents avaient compris que le repas reviendrait à 2,98€ alors que, d'après leurs calculs, le repas revient à 3,78€.

Le secrétaire de gestion en charge de la restauration explique qu'il s'agit d'un forfait et qu'on ne peut pas le ramener au nombre de repas consommés. Les parents d'élèves regrettent le manque d'explications et de transparence ce qui a donné lieu à une méprise concernant le coût du repas et provoque une inquiétude chez de nombreuses familles devant la somme totale demandée pour la demi-pension.

Les parents souhaiteraient que soit proposé un forfait de 2 ou 3 jours à jours fixes. Le Proviseur-adjoint rappelle le gaspillage qui a eu lieu les années précédentes (annulations intempestives, repas non consommés) et le service d'intendance insiste sur le fait que c'est techniquement ingérable, à leur niveau comme au niveau de la vie scolaire (repas non consommés OU repas consommés sans réservation engendrant des problèmes de quantité).

Le Proviseur s'engage à étudier la question et apporter une réponse à cette problématique au prochain CA.

#### 3. Commission de restauration

Les représentants des parents demandent la remise en place d'une commission restauration. Mr Le Proviseur confirme qu'elle sera reconduite. Il est fait état de repas sans légumes, ce que les délégués des élèves présents ne confirment pas. Ils précisent que des légumes sont à disposition chaque jour en plat de résistance ou aux salades bars.

#### 4. Horaires de récréation

Un enseignant du collège intervient pour évoquer le problème de la récréation. En effet, il explique qu'un très grand nombre d'élèves du collège ont 3h de cours consécutives l'après-midi de 13h à 16h sans interruption puisque la récréation pour la cité scolaire à lieu à 15h45.

Le Proviseur rappelle que les collégiens mangent entre 11h30 et 13h, soit avant les lycéens.

Selon les calculs de l'enseignant, si la récréation était avancée d'une heure -c'est-à-dire qu'elle aurait lieu à 15h-, plus aucun des 585 élèves du collège n'aurait de bloc de 3h sans interruption l'après-midi. En revanche, au niveau du lycée, on passerait de 90 à 207 élèves qui auraient un bloc de 3h l'après-midi. Toutefois cela multiplierait par deux le nombre d'élèves ayant une récréation. L'enseignant évoque alors le problème des salles que cela pourrait engendrer et celui des enseignants qui interviennent à la fois sur le collège et sur le lycée.

Il fait alors une autre proposition, à savoir de programmer deux récréations distinctes. Par rapport aux horaires proposés pour la récréation des collégiens il n'y aurait pas de conflit de salle, même constat pour les enseignants enseignant sur les deux structures.

Dans la discussion est évoqué le problème du bruit que pourrait engendrer une récréation décalée. Pour autant le Proviseur s'engage à étudier la question avec les différentes parties concernées, à savoir les élèves, les enseignants et la vie scolaire.

La séance est levée à 19h10.